

(1)

( N° 119. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1882.

---

### SUPPRESSION DES DROITS D'ABATTAGE ET D'EXPERTISE.

(Pétition des bouchers et charcutiers de Charleroi, présentée le 15 décembre 1881.)

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (\*) PAR M. DE HEMPTINNE.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 8 décembre 1881, la corporation des bouchers et charcutiers de Charleroi renouvelle ses plaintes au sujet des droits d'abattage et d'expertise, et elle sollicite la prochaine présentation d'un projet de loi sur les abattoirs publics.

La commission permanente de l'industrie a déjà présenté deux rapports sur l'importante question des droits d'abattage et d'expertise, au triple point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques, des intérêts de la boucherie et de la charcuterie et des droits des villes et des communes.

Ces rapports portent les dates du 7 mars 1879 et du 21 juin 1881.

La commission ne peut que se référer aux conclusions de ces rapports, en invitant le Gouvernement à donner des explications sur cette pétition, pendant la discussion du budget de l'Intérieur.

*Le Rapporteur,*

JULES DE HEMPTINNE.

*Le Président,*

VICTOR GILLIEAUX.

---

(\*) La commission est composée de MM. GILLIEAUX, président; JANSSENS, MEEUS, HOUTART, DE HEMPTINNE, DE ROSSIUS, BERGÉ et PELTZER.

---